



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Angola

Question écrite n° 73824

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Angola. Le chef de l'Unita, Jonas Savimbi, a été tué lors de combats opposant ses troupes aux militaires. La guerre civile qui fait rage depuis vingt-sept ans dans ce pays aurait provoqué près de 500 000 morts. Il souhaite connaître la position de la France dans ce pays pour favoriser le retour à la paix et la mise en place d'une véritable démocratie.

Texte de la réponse

La mort de Jonas Savimbi le 22 février dans l'est du pays a créé une situation nouvelle en Angola, qui pourrait faciliter l'émergence d'une solution politique au conflit qui ravage ce pays depuis vingt-sept ans. La France salue la décision prise par le gouvernement angolais, le 13 mars, de cesser unilatéralement ses actions offensives en vue d'établir un cessez-le-feu général. C'est une décision susceptible de favoriser un retour au dialogue et le processus de paix. De concert avec ses partenaires de l'Union européenne, la France appelle toutes les parties en Angola, et en particulier l'Unita et l'ensemble de ses représentants, à s'engager de façon décisive sur la voie de la réconciliation, en permettant, sous l'égide des Nations unies, la conclusion d'un cessez-le-feu général et le retour au dialogue en vue de l'application de l'ensemble des dispositions du protocole de Lusaka. La France appuie tout particulièrement les efforts de M. Gambari, conseiller spécial du secrétaire général des Nations unies, reçu à Paris par le ministre délégué à la coopération et à la francophonie, le 14 mars, pour jouer le rôle de médiation qui lui a été confié par les autorités angolaises, afin de favoriser un cessez-le-feu général et de parvenir à un accord entre belligérants en vue de la relance du processus de paix.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73824

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1189

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 1992